



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 5 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Jean-Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Yann SOULABAILLE, Régis GEORGET, André LAITU, Jean RONSIN, Jean-Claude BELINE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE Messieurs Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel LE MOAL,

Pouvoir :

- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Joseph BOIVENT
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Mesdames Ségolène NEYRET - Le GORGEU payeuse Départementale, Mylène DUVAL du SIEFT, Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Rémi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 28 septembre 2023

N°23/10-04 Modification des statuts : mise à jour de la liste des adhérents

Comité syndical du 05 octobre 2023

N°23/10-04 Modification des statuts : mise à jour de la liste des adhérents

Rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-20 et suivants ;

Vu la délibération N°19/12/05 du 10 décembre 2019 modifiant les statuts du SMG_Eau35 et portant les conditions de modifications statutaires du SMG-Eau35,

Vu l'arrêté de la préfecture d'Ille et Vilaine en date du 28 février 2020, publiant ces nouveaux statuts,

Vu la délibération du 23 juin 2020 ajoutant la CCBR et le SIEFT en qualité adhérents

Vu que la CCVIA a adhéré à la CEBR début 2021

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) MODIFIER la liste des adhérents des statuts du SMG-Eau35 indiqués à l'article 1 des statuts actuels comme suit :

- « *Collectivité Eau du Bassin Rennais,*
- *Communauté de communes de Bretagne Romantique*
- *Communauté de communes de Saint-Méen Montauban*
- *Eau des Portes de Bretagne*
- *Eau du Pays de Fougères*
- *Eau du Pays de Saint-Malo*
- *Syndicat Intercommunal des eaux de la forêt du Theil*
- *Syndicat mixte de production Ouest 35*

- *Département d'Ille-et-Vilaine »*

2°) ADOPTER la rédaction des nouveaux statuts en découlant

Ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Rennes, le 5 octobre 2023

Le Président,



Joseph BOIVENT

